

N° 324/2024

Département

Loir et Cher

Canton

Romorantin-Lanthenay

Commune

Romorantin-Lanthenay

DECISION DU MAIRE

Objet : 7- Finances locales / 7.5 - Subventions

Demande de subvention DETR/DSIL pour la conversion en ampoules basse consommation des luminaires des courts de tennis couverts

Le Maire de Romorantin-Lanthenay,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122-22,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 09 novembre 2023 accordant délégation de pouvoirs au Maire et plus particulièrement l'alinéa 26,

Considérant la volonté de la Ville de contribuer à la lutte contre le réchauffement climatique,

Considérant l'investissement de la Ville au profit de la pratique sportive, concrétisé par l'obtention du label Terre de jeux 2024,

Considérant la vétusté des luminaires installés au sein des courts de tennis couverts,

DECIDE

Article 1 :

De solliciter l'attribution d'une DETR/DSIL pour la conversion en ampoules basse consommation des luminaires des courts de tennis couverts :

Dépenses HT		Recettes	
Dépose des luminaires existants	2568 €	DETR/DSIL	14 535 €
Appareillage	24 920,12€	Commune	14 535,56 €
Tableau général basse tension	1582,44 €		
Total	29 070,56 €	Total	29 070,56 €

Article 2 :

Le Maire rendra compte de cette décision lors du prochain conseil municipal.

Article 3 :

La Direction Générale des Services et M. le Trésorier Principal Municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

A Romorantin-Lanthenay

le 17 décembre 2024

Le Maire,



Jeanny Lorgeoux

Le Maire,

19 DEC 2024

- Certifie sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, compte tenu de sa réception en Préfecture le :
- Informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans, dans un délai de 2 mois à compter de la présente publication ou notification effectuée le : 31 DEC 2024

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <https://www.telerecours.fr>

Date de mise en ligne sur le site internet : 31 DEC 2024